

Etat des documents disponibles pour le recours contre les arrêtés de cessibilité, et se rapportant à l'échangeur et l'aire de service PK51 de l'autoroute A19

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
x	Courrier	Maire d'Auxy au Préfet du Loiret	23 juillet 1992	préconise l'emplacement de l'échangeur à l'est de la Gare d'Auxy
x	Courrier réponse	Préfet au Maire d'Auxy	21 août 1992	Prise en compte de la demande du Maire
x	Courrier 1	Préfet au Maire d'Auxy	5 janvier 1995	Relevé de conclusions de la réunion du 9 novembre 1994
x	Relevé de conclusions	Préfecture du Loiret	30 décembre 1994	Débat : réponse du CETE page 4 : <i> dans la dUP, figurera le nombre des aires de services et de repos mais pas leur emplacement. C'est le concessionnaire qui, pour l'instant n'est pas désigné, qui déterminera l'emplacement précis de ces aires en concertation avec tous les partenaires intéressés.</i>
	Arrêté Inter préfectoral		2 janvier 1997	Ouverture des enquêtes publiques préalable à la DUP du projet de réalisation de l'autoroute A19
	Avis		Janvier 1997	Avis d'ouverture à enquête publique
	Extrait de dossier	Ministère de l'Equipement		Dossier d'enquête préalable à la DUP page 164 et 165, mentionnant le secteur RD975
	Courrier	Préfecture du Loiret au Maire d'Auxy	9 Mai 1997	Communique un extrait du rapport du commissaire enquêteur. Page 15 : <i> c'est la société concessionnaire qui définira au moment des études détaillées d'avant-projet autoroutier, le tracé exact de cette déviation et la géométrie du diffuseur en concertation avec les partenaires concernés (dont la commune bien évidemment).</i>
x	Décret	Ministères	21 août 1998	DUP des travaux de l'A19

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
	Dossier	Ministère de l'Équipement	Juillet 2003	<p>Les engagements de l'Etat Autoroute A19. Page 11 chapitre A4.4.1 <i>« le calage précis du tracé ainsi que les caractéristiques des différents ouvrages de rétablissement seront déterminés en concertation étroite avec les élus des communes concernées... et en tant que de besoin avec les riverains de la future autoroute, les associations...</i></p> <p>Chapitre A4.4.2 : <i>le calage précis du projet permettra de déterminer l'emprise exacte de l'autoroute et de ses ouvrages annexes (échangeur, barrières de péages, aires de repos)....</i></p> <p>Page 37 chapitre C2.10 Rétablissement : <i>« le principe général de la déviation de la RD975 à l'ouest du quartier de la Gare d'Auxy est acquis, la société concessionnaire définira au moment des études détaillées en concertation avec le conseil général du Loiret gestionnaire de la voie, la commune d'Auxy, et les partenaires concernés le tracé exact de cette déviation ainsi que la géométrie du diffuseur. »</i></p>
x	Décret	Ministère de l'Équipement	8 novembre 2004	Prorogation du décret du 21 août 1998 DUP Autoroute A19

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
X	Pièces contractuelles	7 – rétablissement de communication Annexes techniques au cahier des charges Annexes techniques au cahier des charges	Décembre 2004	Annexes du dossier A19 : pièces contractuelles Page 2/2 : 1.4 convois exceptionnels, raccordement de la RD975 (<i>pas de précision sur l'endroit exact</i>) Annexe 9 : rétablissement de communication (<i>voir page 3/3, rien de précisé pour la RD975 de l'endroit de rétablissement</i>) Annexe 7 : Aires annexes (<i>sur le schéma l'aire doit être fixée entre le PK28 et le PK50 donc pas fixée dans le cahier des charges à la gare d'auxy comme le prétend Arcour</i>)
x	Plan	Arcour pour information au public	Mars 2005	Présentation de l'aire de Service à l'Ouest de la Gare d'Auxy
x	Décret n°2005-334	Convention de concession passe entre l'Etat et la société Arcour	7 avril 2005	Convention et cahier des charges, passée entre l'Etat et la société Arcour
x	Plan	CETE de l'Est à la Mairie d'Auxy	28 avril 2005	Plan des travaux soumis à l'enquête publique échelle : 1/100.000ème (le diffuseur A19/RD975 figure à titre indicatif sans être exactement fixé)

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
x	courrier	Préfet du Loiret au Sénateur SUEUR	4 mai 2005	<p>« ...Positionnement de l'aire de service et de l'échangeur à l'Ouest de la Gare d'Auxy : point du tracé délicat... ...Contraintes naturelle fortes liées notamment à la présence de la nappe aquifère ... Les nouvelles propositions de tracé établies par la société Arcour et présentée le 8 avril 2005 pourraient apporter des solutions convenables : l'aire de service et l'échangeur seraient désormais positionnés à l'est de la RD975. Aujourd'hui ces propositions sont étudiées par les services du Conseil Général afin d'en mesurer notamment l'impact financier qui n,e devrait pas être neutre. »</p>
	Courrier	Président de la Communauté de Communes à la Président de l'ADRA19	10 mai 2005	<p>« le projet de transfert tout à l'est, des infrastructures liées à l'A19 a bien reçu la préférence du Département. Toutefois, ce nouveau schéma d'aménagement engendrerait un financement supplémentaire très important du conseil Général, actuellement celui-ci travaille aux chiffrages du coût et négocie ce dossier avec la société Arcour. »</p>

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
	Courrier	Conseiller Général, Vice Président du Conseil Général du Loiret	23 mai 2005	« <i>comme vous le savez je concentre actuellement mes efforts sur l'aboutissement d'une variante prévoyant le transfert « tout à l'est » de l'ensemble des infrastructures économiques liées à l'autoroute »...</i> « <i>Cette variante a reçu l'approbation du Département lors d'une commission réunie à ce sujet. Bien qu'officiuse, cette information est toutefois sûre... »</i>
	Courrier	Président du conseil Général du Loiret au Sénateur Sueur	31 mai 2005	« <i>... ainsi, s'agissant du hameau de la Gare d'Auxy, l'option Est a été retenue, ce qui permettra de desservir la future zone d'activité et de ce fait de répondre aux attentes exprimée par le Maire d'Auxy »</i>
	Courrier	Arcour à l'ADRA19	14 avril 2005	« <i>.... Ces hypothèses d'études portent sur un positionnement à l'est de l'échangeur et de l'aire de service permettant une liaison avec la zone d'activité projetée dont le Conseil Général sera le Maître d'Ouvrage. La décision finale de l'implantation définitive devrait intervenir avant la fin du mois d'avril 2005.... »</i>

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
	Courrier	Conseiller Général Vice Président du Conseil Général du Loiret au Maire d'Auxy	18 juillet 2005	« Début juillet, par courrier, Monsieur DOLIGE est intervenu auprès de Monsieur le Préfet du Loiret afin que cette procédure puisse aboutir dans les plus brefs délais... En parallèle il a été convenu que le concessionnaire autoroutier devait fournir au plus vite aux services de l'Etat des documents nécessaires, ... ainsi comme vous le savez, la société Arcour est elle-même convaincue du bien fondé de notre requête et nous accompagne dans cette démarche... »
	Courrier	Président du Conseil Général du Loiret à la Présidente de l'ADRA19	22 juillet 2005	« Le Département est favorable à cette solution à l'Est, cependant dans ce domaine c'est l'Etat concédant qui est le décideur. En étant autorité compétente, il lui appartient d'engager une DUP modificative ».
x	Délibération conseil municipal d'Auxy	Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal	21 octobre 2005	Demande à l'administration qu'au cours de l'enquête parcellaire le calage précis du projet permette de positionner les ouvrages annexes. Que les engagements de l'Etat page 11, article A4.4.2 soient respectés.
x	Courrier	Préfecture du Loiret au Maire d'Auxy	24 octobre 2005	« ...seule une modification de la DUP par Décret en Conseil d'Etat après enquête publique permettrait de remédier à ce difficultés... »
	Courrier	Préfecture du Loiret au Maire d'Auxy	30 novembre 2005	Compte rendu de réunion entre la préfecture le conseil général et Arcour à propos du déplacement de l'échangeur et de l'aire de service

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
	Arrêté Préfectoral	Enquête parcellaire	3 mars 2006	Arrêté portant ouverture d'une enquête parcellaire
	Note	ADRA19 à la Commission d'Enquête	27 mars 2006	Arguments opposés au projet de l'aire de service à l'ouest de la gare d'Auxy + pétition
X	Courrier	Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture au Préfet du Loiret	29 mars 2006	Avis pour le dossier complémentaire transmis par Arcour, d'une modification au projet initial de l'échangeur Gare d'Auxy
X	Rapport CODERST	Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture	Mars 2006	Historique et objet de la demande de modification du projet initial afin d'implanter une aire de service couplée à l'échangeur de la RD975 (modification considérées comme substantielles)
	Courrier	Mr et Mme Roufiat à la Présidente de l'ADRA19	14 avril 2007	Ces personnes exposent avoir été refusées à participer à l'enquête publique
x	Avis hydrogéologique	BRGM à la Préfecture du Loiret	15 mai 2006	Remarques du BRGM portant sur le PK49.9 au PK 58 et donc l'aire de service et l'échangeur, positionnés où la nappe phréatique est vulnérable et où les eaux semblent en contact avec la chaussée
	Rapport	Commission d'Enquête	22 mai 2006	Article IV- 1 à article IV – 2-2
	Conclusion	Commission d'enquête	22 mai 2006	Voir page 3 et 4
x	Courrier	SCET à Monsieur Chassain	29 mai 2006	Extrait du plan parcellaire avec nouvelle emprise <i>(ce plan présente une modification alors que la commission d'enquête a rendu son rapport)</i>

Remis à Maître STILLMUNKES	Type de document	Expéditeur et destinataire	Date du document	Objet ou contenu
	Courrier	Direction Régionale de l'environnement au Préfet du Loiret	9 juin 2006	Rappels des observations d'aout 2005 sur les PK 48.7 et 52 : <i>la nappe est très proche. L'aire de service au PK 50.7 là où la nappe est la plyus proche du sol n'est pas du tout judicieux. Il y a lieu d'envisager son déplacement entre les PK 52 et PK 53...</i> <i>Avis réservé sur le projet</i>
x	Procès verbal	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	Séance du 20 juillet 2006	Modification du projet initial afin d'implanter une aire de service couplée à l'échangeur de la RD975
	Courrier	ADRA19 au Ministère des Transports	24 octobre 2006	Information concernant le non respect de engagement de l'Etat par Arcour . copie de ce courrier envoyée, à la DIREN, Ministère de l'Ecologie, Préfecture du Loiret
	Courrier	Préfecture du Loiret à l'ADRA19	27 décembre 2006	Réponse à la lettre du 24 octobre 2006
x	Courrier de notification	Arcour à Monsieur DURAND	9 juillet 2006	Arrêté de cessibilité, avec état parcellaire (manque le plan parcellaire)
x	Courrier de notification	Arcour à Monsieur DURAND	9 juillet 2006	Arrêté de cessibilité, avec état parcellaire (manque le plan parcellaire)
x	Courrier de notification	Arcour à Madame LAMARGOT	9 juillet 2006	Arrêté de cessibilité, avec état parcellaire (manque le plan parcellaire)